

Les Bisounours

Mairie, 2 Av. du 8 mai 1945

Ste Foy de Peyrolières

A Ste Foy de Peyrolières, le 23 Mai 2022

Chers membres,

Conformément à l'article 11 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association Les Bisounours, qui se tiendra le mercredi 6 Juillet à 19h, à la salle des associations de Sainte Foy de Peyrolières (salle entre mairie et église).

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Résolutions...
- Questions diverses...
- Élection des membres du bureau

Les membres désirant présenter leur candidature, doivent se manifester dès maintenant.

En outre, conformément aux dispositions des statuts, tous les documents nécessaires à votre information (rapport du conseil sur les activités écoulées, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits, bilan, texte des résolutions proposées) sont tenus à votre disposition au siège social pendant 3 mois.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'une procuration. (voir procuration ci dessous)

Je vous rappelle également que toutes décisions du bureau sont votées à la majorité des voix.

Je vous rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à cette assemblée générale, en vertu de l'article 7 des statuts.

La Présidente,

Mme Losio Patricia

Madame, Monsieur, Je soussigné(e) ....., né(e) le .....  
et domicilié(e) à ....., donne, par la présente, procuration à :  
M/Mme ....., né(e) le .....  
et domicilié(e) à ....., afin de me représenter.  
Fait à ....., le ..... -